

CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 29 MAI 2024 À 18 H 30

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1- SUPPRESSION DU POSTE DE 3^{Eme} ADJOINT AU MAIRE.
- 2- INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR OLIVIER PRUDHOMME.
- 3- MODIFICATION DE L'INDEMNITÉ DE FONCTION D'UN ADJOINT.
- 4- ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES JURÉS D'ASSISES – SESSION 2024.

RESSOURCES HUMAINES

- 5- SUPPRESSION DE POSTES.
- 6- MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

URBANISME

- 7- MODIFICATION DES MODALITÉS DE REVERSEMENT D'UNE FRACTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À NÎMES-MÉTROPOLE.
- 8- ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION « COMMUNES SOLIDAIRES SRU ».
- 9- SERVITUDE BRL – COMMUNE DE CAISSARGUES.
- 10- TARIFS APPLICABLES AUX 4 CONCESSIONS AMÉNAGÉES SUITE À REPRISE DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE D'ABANDON.

AFFAIRES SCOLAIRES

- 11- PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX SÉJOURS D'ÉTÉ DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT – ÉTÉ 2024.
- 12- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT).

FINANCES

13- REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS PAR MONSIEUR LE MAIRE.

TRAVAUX

- 14-DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS NÎMES-MÉTROPOLE AU TITRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.
- 15 -DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DU GARD (SMEG) AU TITRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.
- 16- ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PORTÉ PAR LES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX D'ÉNERGIES DE L'ARIÈGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE19), DU GARD (SMEG), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE43), DES HAUTES-PYRÉNÉES (SDE65), DU LOT (TE46), DE LA LOZÈRE (SDEE), DES PYRÉNÉES-ORIENTALES (SYDEEL66), DU TARN (SDET), ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ÉNERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.

FESTIVITÉS

17- MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CLUB TAURIN LOU SAQUETOUN – ANNÉE 2024.

Le Maire,
Olivier FABREGOUL

